

Journal de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 25 JUILLET 1886.

59ème Année

BUREAU: rue de Chartres No. 73.

FEUILLETON.

LE MARIAGE DE GEORGETTE.

NOUVELLE.

PAR C. CANOBY.

—Suite—

—Mais, à ce que je vois, vous n'avez rien de ce genre-ci, et vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Oh! le vilain père chrétien! dit la jeune fille, redevenue riante, qui sembla dire à son fiancé, au long moment, avait observé son beau-père, et il avait dit: «C'est un vilain homme, et il n'est pas digne de son nom.»

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

—C'est que vous avez fait, vous, et que vous n'avez rien de ce genre-ci, et que vous n'avez pas reculé devant le premier: croyez-vous donc que j'en aie fait que l'autre dans la morale éternelle, cependant? —

—Monsieur, dit doucement M. de Sommeville, ce que vous me proposez est qualifié crime par la loi, et non l'ouï-dire, par la morale éternelle, cependant? —

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,

FRANZ & OPITZ,

COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

CHRISTMAS ON WHEELS.

Entrepot de Voitures de R. P. RANDALL.

100 RUE MAURICE.

BIENVILLE.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE.

TRANS-ATLANTIQUE.

Entre New York et le Havre.

LOUISIANA, NEW ORLEANS.

TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1886.

PROGRAMME.

COMPAGNIE BORDELAISE.

Ligne Directe de New York à Bordeaux.

NEW CAMÉLIA.

Partir le 11 août 1886.

MANDEVILLE.

Steamer Bassie M.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCES.

DE LA NIE-ORLÉANS.

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.